

Séance du : 10 février 2020

n° 16/2020

L'an deux mille vingt, le dix février à 18 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Cathy PUIG, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Michel BROUSSE, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Bertrand GELL, Jean-Luc GOUXETTE, Olivier GUERRA, Michel HUGONNET, Gérard LAMARQUE, Jean-claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Alain MERCIER, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Alain ROUQUAYROL, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

A.de PRADIER D'AGRAIN à JP.FLUMIAN

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

Mme Francette ROS-NONO.

Mrs Jean-Clément CASSAN, Jean-Pierre FLUMIAN.

Excusés :

Mme Nelly CALMET.

Mrs Michel GALANT, Gilbert HEBRARD, Pierre IZARD, Dominique LEGROS, Pierre MONOD, Christian REBELLE, Serge SERRANO, Marc SIE.

Objet : Demande de subvention DRAC en lien avec le projet de convention autour de l'éducation artistique et culturelle

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1er janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Vu la délibération n°34/2019 du 25 novembre 2019 déclinant le Programme d'Actions Culture du PETR et son plan de financement pour 2020

Monsieur le Président rappelle que le PETR est porteur d'un projet de structuration de l'offre culturelle à l'échelle de son territoire. La dimension culture gagne en importance et en cohérence, au fur et à mesure de la mise en réseau des acteurs culturels institutionnels et associatifs et des partenariats avec les EPCI et les communes porteuses d'équipements culturels structurants.

Monsieur le Président indique que par délibération n°34/2019 du 25/11/2019, le Comité syndical du PETR s'est positionné favorablement sur un programme d'actions 2020 articulé autour de la mise en œuvre, la coordination et le suivi des projets suivants :

- Mise en place, suivi et restitution des 3 Groupes de Travail des acteurs culturels :
 - Axe Renforcement de la communication culturelle
 - Axe Soutien à la création à la diffusion et au développement des pratiques
 - Axe Développement de l'animation et de la valorisation du patrimoine
- Animation et coordination de la Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle
- Mise en œuvre du projet culturel de territoire en mobilisant les outils, les moyens humains et les financements disponibles :
 - Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle
 - Plateforme web « Culture Pays Lauragais » et opérations de communication culturelle
 - Actualisation et suivi des Appels A Projet « Lauragais dans les arts » et « Itinérances, frontières, coopérations »
 - Candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire »
 - Organisation d'une journée culturelle sur le lauragais pour notamment restituer les avancées des Groupes de travail et présenter le projet culturel de territoire.

Ces projets seront portés par le PETR, en lien et/ou en partenariat avec ses EPCI membres et les communes associées. Ils seront réalisés grâce à une mobilisation des moyens humains du

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

PETR (chargé de mission culture, chargée de communication) et par l'appel de financements dédiés de l'Europe (GAL) et de l'Etat (DRAC).
Dans ce cadre, Monsieur le Président propose de solliciter, comme en 2019, une subvention de 15 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

Le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité :

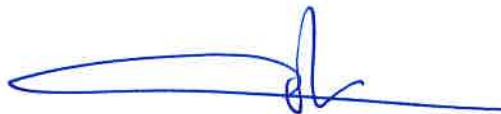
1° d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la DRAC d'Occitanie à hauteur de 15 000 € dans le cadre du Plan d'actions Culture 2020 du PETR ;

2° de procéder à toute formalité et à signer tout document utile à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 10 février 2020.

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr